



Communiqué de presse

Les Vaudoises et les Vaudois ont dit oui à une baisse d'impôts de 12% juste et équitable, pour défendre leur pouvoir d'achat

Lausanne, le 27 septembre 2026 - **Les Vaudoises et les Vaudois ont approuvé une baisse de l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune de 12%, qui sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2027. Face à l'opposition conjuguée du Conseil d'État et d'une partie de la classe politique, principalement de la gauche et des syndicats, adeptes d'une fiscalité écrasante pour les classes moyennes, les Vaudoises et les Vaudois ont su garder leur bon sens, ignorer les menaces catastrophistes et adopter une mesure juste et équitable. C'est une victoire pour leur pouvoir d'achat, et pour la compétitivité du canton.**

Ce résultat est aussi un signal fort envers les autorités cantonales, qui doivent désormais mettre tout en œuvre pour atténuer la spirale incontrôlée des dépenses de l'État. Cet objectif est tout à fait réaliste, compte tenu des hausses régulières des revenus étatiques, qui se chiffrent chaque année en centaines de millions (CHF 1,5 milliard de plus qu'escompté au cours des trois dernières années). Rappelons que l'impact estimé de l'initiative adoptée aujourd'hui correspond à 2% d'un budget cantonal annuel de près de 13 milliards. En 2027, cet impact sera couvert rien que par la hausse budgétée des recettes fiscales. Il est de la responsabilité du Conseil d'État d'opérer dès aujourd'hui les choix qui s'imposent pour infléchir la hausse des dépenses, chasser les nombreux dysfonctionnements régulièrement mis en lumière, équilibrer les comptes et préserver des services publics de qualité.

Une mise en œuvre complète et rapide dès 2027

Cet exercice salutaire doit permettre à la communauté vaudoise tout entière de retrouver un équilibre plus sain entre l'effort demandé par l'État aux contribuables et la préservation du pouvoir d'achat. Il ne saurait en revanche se transformer en un report de charges sur les communes : celles-ci ont largement fait leur part dans le redressement des finances cantonales, et le texte de l'initiative adoptée par le peuple vaudois exclut expressément les communes de tout impact. Les soutiens de l'initiative veilleront attentivement au strict respect de ces conditions. Que les Vaudoises et les Vaudois soient ici chaleureusement remerciés de leur perspicacité, qui corrige l'anomalie d'un État qui taxe toujours plus, par principe.

Avec cette baisse d'impôts juste et équitable, la fiscalité vaudoise perdra un peu de son caractère punitif (tout en restant dans la moyenne supérieure de Suisse) : une bonne nouvelle pour les classes moyennes, les ménages, les artisans, commerçants et indépendants, les propriétaires de leur logement, les petits entrepreneurs dont l'outil de travail est lourdement taxé, les retraités – toutes celles et ceux qui font vivre l'économie locale. Nous partons du principe que le résultat positif sorti des

urnes sera intégralement répercuté sur la facture fiscale des Vaudoises et des Vaudois, et cela dès l'envoi des acomptes d'impôts cantonaux 2027. Il n'y a pas de raison que les contribuables doivent faire la banque.

Cela dit, la fiscalité vaudoise entre dans une ère de profonds bouleversements et continuera de mobiliser fortement les débats. On s'achemine vers une refonte significative de l'ensemble du système fiscal. Un travail colossal est à entreprendre, avec les chantiers de l'imposition individuelle et de l'imposition de la propriété du logement ainsi que la refonte des barèmes par exemple. Il faudra aussi réformer le bouclier fiscal, pour lui redonner de l'efficacité. La fiscalité des entreprises n'est pas en reste, en lien avec le dispositif GloBE et le pilier 2 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui introduit un impôt minimal et redéfinit en profondeur les conditions de l'attractivité fiscale du canton. Les associations économiques vaudoises poursuivront leur engagement sur ces thématiques.

L'initiative « 12% - Baisse d'impôts pour tous – retrouvons du pouvoir d'achat » est simple à comprendre et facile à appliquer. Au OUI des Vaudoises et des Vaudois doit succéder dès maintenant une application complète, rapide et efficace.

Contact médias

Philippe Miauton, directeur de la CVCI : +41 79 277 68 41

Olivier Feller, directeur de la CVI : +41 79 658 31 92

Christophe Reymond, secrétaire général de la FPV : +41 79 621 12 05